

# CONSEIL DE QUARTIER DU 8 novembre 2016

## REPUBLIQUE / LA PELOUSE

### (Salle des Mariages)

Ouverture de la séance par M. le Président du Conseil de Quartier à 19h00 :

**Pierre Marie GUENIER**

**Conseiller Municipal délégué en charge du budget**

#### **RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER :**

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec deux thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

#### **ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER :**

Secrétaire de séance : Alain LE TADIC

1/ Thèmes communs :

- Le civisme, une valeur que la Ville souhaite promouvoir
- Le Conseil municipal des enfants

2/ Questions diverses

#### **LE CIVISME, UNE VALEUR QUE LA VILLE SOUHAITE PROMOUVOIR :**

##### **Les conséquences des incivilités**

- **55 tonnes** de dépôts sauvages collectés chaque mois
- En février dernier, lors de l'opération de nettoyage de la RN 6 réalisée par des citoyens : **7,5 tonnes de déchets** collectés sur 5,5 km
- Désagréments liés aux dépôts, tags et dégradations en tous genres

##### **Le coût des incivilités en 2015**

- Ramassage des papiers et déchets divers dans les espaces publics : 830 000 €
- Ramassage des dépôts sauvages : 338 000 €
- Enlèvement des voitures ventouses : 18 300 €
- Surveillance et verbalisation : 44 000 €

**TOTAL : 1,2 million € pour la Ville**

- *N.B.* : Le ramassage des dépôts sauvages en Forêt de Sénart coûte également chaque année **100 000 €** à l'ONF

##### **Les actions entreprises par la Ville**

1. Nettoyage des rues 7 jours sur 7
2. Présence renforcée d'agents sur le terrain
3. Campagne de promotion du civisme
4. Mise en place du CME (Conseil Municipal des Enfants) qui va travailler aussi sur le thème du civisme

##### **Zoom sur la campagne en faveur du civisme**

- **Affichage « choc »** pour appeler l'attention

- **Nouvelle opération de ramassage** des déchets sur la RN6 le 27 novembre 2016
- **Création d'un poste de médiateur du tri** à l'Oly, en lien avec le centre Aimé Césaire (début 2017)
- **Création de bornes d'apport volontaire** au parking Foch Ouest
- **Vidéo-verbalisation** des contrevenants (tolérance zéro)
- **Projet de création d'un éco-centre sur Montgeron**

### Les bons réflexes

1. **Signaler** tout désordre sur la voie publique (éclairage défectueux, végétation débordante, dégradation, etc.) à la police de l'environnement :  
[police.environnement@montgeron.fr](mailto:police.environnement@montgeron.fr)  
*ou*  
 01.69.40.22.00
2. **Trier, recycler et déposer** à la déchèterie de Vigneux ou à la ressourcerie située au 46 avenue Jean Jaurès
3. Pour les **encombrants**, en plus des deux collectes annuelles, possibilité de **prendre rendez-vous** avec le prestataire de l'agglomération pour un enlèvement à domicile : 0 800 97 98 00

### Conclusion

Au-delà du coût pour la Ville, le civisme est un enjeu de cohésion et de respect :

- Respect des habitants
- Respect du cadre de vie
- Respect de l'environnement.

⇒ **L'espace public est un lieu qui appartient à chacun**

### LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

**A l'origine de cette initiative, une conviction** : L'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté est fondamental dans l'éducation des enfants.

### Présentation

- **L'objectif éducatif est de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge, qui passe notamment par :**
  - ✓ La familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections),
  - ✓ Une gestion de projets par les enfants eux-mêmes, accompagnés par l'ensemble de la communauté éducative et des élus adultes.

### Fonctionnement

- Le CME est composé de 35 enfants élus dans les classes de CM1/CM2 de la ville. Le nombre d'élus est proportionnel à l'effectif de ces classes.
- Toute l'année, les élus se réuniront en commissions (dont les thématiques seront préalablement définies avec eux), accompagnés d'un intervenant du service Enfance – Education, afin de proposer différents projets, à l'instar du nettoyage des abords de la Forêt de Sénart et d'y participer.
- Les élus du CME s'engagent à représenter leurs camarades, leur école, leur quartier, et les tenir informés de leurs actions.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ***Le chiffre de 830 000€ annoncé dans la présentation sur le coût de l'incivisme regroupe quelles dépenses exactement ?***

La lutte contre l'incivisme n'a pas qu'un objectif financier, elle permet aussi de garder une ville propre et d'en être fier. Il s'agit d'une démarche globale qui associe le Conseil Municipal des Enfants ou encore les lycéens, notamment concernant la propreté de la Pelouse.

Actuellement, le personnel en charge de la propreté de la Ville s'occupe du nettoyage des cours d'écoles et des dépôts sauvages. Cela les occupe déjà à temps plein. C'est la raison pour laquelle nous devons en complément faire appel à la société Nicollin. Pour assurer elle-même tout le nettoyage de la commune, la Ville devrait doubler son personnel. Cela est impossible car il faudrait également acheter beaucoup de gros matériel et, au final, le coût en interne serait supérieur à 830 000€.

### **Combien de procès-verbaux ont été dressés en 2015 concernant les déjections canines ?**

Le problème des incivilités de ce type, est que l'on ne peut pas identifier les contrevenants grâce à un numéro d'immatriculation. Il faut être sur place au bon moment. Il est donc très difficile de verbaliser d'autant que lors de la présence de policiers, bien évidemment, ces incivilités cessent. Il ne faut pas baisser les bras et nous devons tous lutter contre les contrevenants en les rappelant à l'ordre systématiquement lorsqu'on les voit faire.

### **La Pelouse est souvent impraticable du fait de la présence de déjections canines. Serait-il possible de prévoir la présence d'un agent de la Ville le matin à 8h et 17h (moment principal de sorties des chiens) et lors du repas de midi notamment pour les lycéens qui déjeunent sur la Pelouse ?**

Deux agents passent sur la Pelouse pour vider les poubelles et ramasser les papiers 2 fois par jour. Il y a des passages supplémentaires en été, notamment les weekends, car avec les beaux jours la fréquentation est plus importante. Il est impossible toutefois de mobiliser trois agents sur la propreté de la Pelouse. La Ville n'en a pas les moyens. Elle va travailler en lien avec les enseignants afin de sensibiliser les lycéens.

### **Concernant le passage du Tour de France à Montgeron. Quel en est le coût pour la ville (en personnel, communication, travaux, sécurité, redevance aux organisateurs....) ?**

Le Tour de France est un événement national d'importance. En 2017 Montgeron sera vraiment une ville étape de départ et non plus une simple halte comme cela a été le cas la dernière fois. Avant d'accepter d'être une ville étape, nous avons rencontré les organisateurs notamment pour leur faire préciser qu'il n'y aurait pas de gros travaux à prévoir. Le Tour de France est un moment festif et fédérateur à vivre ensemble. La Ville prévoit 100 000 € de dépenses (partagées avec le Conseil départemental). Il n'y a donc pas de dépenses inconsidérées. Par ailleurs, elle s'appuiera sur un réseau de bénévoles pour participer et animer ce Tour de France sur Montgeron. Il y aura enfin des retombées économiques pour les commerçants et restaurants car on attend environ 15 000 visiteurs. Le Tour de France fait partie de l'histoire de Montgeron avec le premier départ organisé en 1903. Il est donc historiquement important de porter cet événement permettant de renforcer la notoriété de la Ville, qui restera associée à ce grand événement sportif.

## **Dans le cadre de ce Tour de France, ne serait-il pas possible de prévoir une nouvelle création sculpturale ?**

La sculpture du vélo sur le rond-point du Réveil Matin a été mal positionnée. Le poteau qui en fait représente le « 1 » pour les 100 ans du Tour de France (les 2 zéros étant formés par les roues du vélo) n'est pas lisible comme tel dans la perspective. En accord avec l'EMAP, créatrice de celle-ci, la sculpture va être restaurée et sa mise en lumière repensée.

## **Suite aux inondations que l'on a connues en mai dernier, qu'est-ce que la Ville compte faire rue du Bac d'Ablon ?**

Ces inondations du Bac d'Ablon sont dues à la remontée des nappes phréatiques, ainsi qu'à des difficultés rencontrées sur certaines pompes. Le SYAGE est toujours en expertise. Un travail est en cours pour y remédier.

## **Pourquoi le fossé rue Verte d'Ablon Prolongée n'est pas creusé sur la totalité de la rue, ce qui est la cause d'inondation de certains riverains en mai dernier ?**

Ce fossé a été nettoyé partiellement il y a trois ans par les Eaux et Forêts mais il n'a effectivement pas été retravaillé. M.DUPASQUIER, responsable Voirie, va organiser une visite sur place avec le SYAGE pour en connaître les raisons.

## **La Police Municipale a procédé à une verbalisation le 22 octobre de tous les véhicules sur trottoirs rues du Plateau et du Clos Galant sans information préalable alors que cela est toléré depuis 40 ans. Des amendes de 135€ ont été reçues !**

Comme vous le savez, nous souhaitons rendre les trottoirs à la circulation piétonne. Dans de nombreuses rues, en effet, les enfants sont obligés de marcher sur les routes car les voitures stationnent sur les trottoirs. Toutefois, même si cet objectif est louable, les lieux d'interdiction de stationnement doivent être réfléchis, notamment dans vos rues où la présence d'arbres sur les trottoirs rend impossible la circulation des piétons. Il n'est pas normal qu'il ait été procédé à des verbalisations sans information préalable. Si un changement doit être appliqué, il doit effectivement l'être seulement après concertation avec les riverains. Je vais demander à ce que ces contraventions soient annulées. Les consignes vont être rappelées aux policiers afin que de tels faits ne se reproduisent plus. S'agissant du montant de l'amende passée de 35 € à 135€ ce n'est pas le fait de la Ville mais de l'Etat. Par ailleurs la Ville ne perçoit que 5.50€ par amendes, ce n'est donc pas un moyen d'enrichissement. Enfin, M.FERRIER, Adjoint en charge de la Sécurité et du Stationnement, va organiser une réunion de concertation rue du Plateau pour faire un point avec les riverains et proposer une solution de stationnement.

## **Avenue de Sénart, le stationnement à cheval sur le trottoir est pourtant autorisé. Pourquoi ?**

La loi interdit le stationnement sur trottoir. Mais le Maire peut par arrêté municipal autoriser un stationnement mi-chaussée, mi-trottoir lorsque la configuration des rues et l'état des trottoirs obligent à ce type de dérogation.

## **Le stationnement alterné génère des problèmes de circulation dans de nombreuses rues montgeronnaises, notamment rue du Muguet, car certains véhicules ne changent pas de côté à la date prévue et se retrouvent stationnés en face d'autres véhicules ce qui empêche la circulation des voitures mais également des camions de ramassage.**

Le stationnement alterné est le stationnement de droit qui s'applique dans les villes partout en France. Là aussi, seul un arrêté municipal peut modifier ce stationnement et le transformer en stationnement

fixe unilatéral. En tout état de cause, une telle modification ne se fait qu'à la demande d'un grand nombre de riverains et seulement si la majorité d'entre eux l'approuve.

### **Rue Louise une voiture tampon mainte fois signalée n'a toujours pas été verbalisée.**

La Police Municipale va se rendre sur place pour procéder à un marquage avant verbalisation ou mise en fourrière au terme du délai légal de 7 jours.

### **L'étroitesse de la rue Gisèle fait que certains riverains ne peuvent plus sortir de chez eux lorsqu'un véhicule stationne en face de leur bateau. Est-il possible de prévoir le marquage d'une bande jaune dans ce cas ?**

Le marquage de bandes jaunes doit rester exceptionnel car c'est autant de places de stationnement en moins. En tout état de cause, la Ville procède à ce type de marquage seulement dans certains cas, lorsque l'étroitesse de la rue ou du portail ne permet pas aux conducteurs de manœuvrer. Au préalable, une visite sur place sera faite par Messieurs FERRIER et BENOIT.

### **Où en est-on de la fibre ?**

Entre 2014 et 2016, 20 points de mutualisation ont été installés sur la ville. En début d'année, une convention a été signée pour pouvoir installer la fibre en aérien, via les poteaux électriques. SFR indique tenir ses engagements pour fin 2017. Actuellement, une étude est en cours par ERDF et SFR sur les poteaux pour savoir s'ils peuvent être porteurs ou non de la fibre. Enfin, seuls deux opérateurs sont actifs sur la Ville : SFR et Orange. Lorsqu'un bâtiment est raccordé, il faut compter 3 mois pour être éligible et pouvoir alors contacter l'opérateur de son choix. Une réunion publique sur ce seul sujet est prévue à l'Astral le 25 janvier prochain à 20h00.

### **Comment se passe l'articulation entre les différents Conseils de quartiers et combien y-a-t-il de Conseils citoyens ?**

Il y a 6 Conseils de quartiers qui se réunissent 2 fois par an, répartis sur 3 jours (2 Conseils de quartiers par soirée). Un thème commun est développé sur les 6 Conseils de quartiers puis un temps de libre échange est proposé aux participants. Les compte-rendus des 6 Conseils de quartiers sont mis en ligne sur le site internet de la Ville et peuvent être consultés par tous. S'agissant des Conseils citoyens il en existe deux : un à la Forêt et un à l'Oly.

### **Quels ont été les arguments avancés pour reconstruire les accès de la Pelouse alors qu'ils étaient en bon état ?**

Les plots étaient mal scellés et fragilisaient le pavage en permanence. Notre objectif a été, en partie, de faciliter les manœuvres en bout d'impasse pour certains riverains.

Il y avait également un problème d'éclairage des impasses, avec des zones présentant soit des trous noirs, soit à l'inverse du sur-éclairage. Les entrées du carrefour de la Stèle du Général de Gaulle seront faites ultérieurement dans le cadre d'un projet global.